Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260330-2026_03_12-DE

Délibération n°2026-03-12

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
26/03/2026
Date d'affichage :
26/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 30 mars à 19h15, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL.

Absente excusée : Claire ANDRIEUX (donne procuration à Eva CAMARET)

Secrétaire de séance : Joël LE BORGNE

OBJET : ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Une commission d'appel d'offres (CAO) doit obligatoirement être constituée après chaque renouvellement de conseil municipal. Elle est composée du Maire, de 3 titulaires et 3 suppléants. La CAO analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle examine ensuite les offres et désigne le soumissionnaire auquel le marché sera attribué.

En cas de marchés passés selon la procédure de l'appel d'offres (marchés de travaux supérieurs à 5 404 000 € HT et marché de fournitures et de services supérieurs à 216 000 € HT), c'est la CAO qui attribue le marché.

Pour les marchés adaptés (inférieurs à ces seuils), la CAO se réunit, analyse les offres et émet un avis sur l'attributaire du marché. C'est le conseil municipal qui valide ensuite la proposition de la CAO.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'élire les membres de la commission d'appel d'offres qui sera ainsi composée :

- Président de la commission d'appel d'offres : Gaël LE NOANE
- Délégués titulaires : Vincent JACQUES, Hervé LANOE et Michel PEDRON
- Délégués suppléants : Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD et Joël LE BORGNE

Le Maire,

Gaël LE NOANE

Le secrétaire,

Joël LE BORGNE